

La lettre du SAGE

Ellé Isole Laïta



ÉDITO

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques est au cœur des enjeux des territoires tant sur le plan environnemental que sur le plan économique et social.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) constituent pour cela les meilleurs outils locaux de planification orientant la politique publique de l'eau en fonction des objectifs communautaires poursuivis par la Directive Cadre sur l'Eau.

Le SAGE Ellé-Isole-Laïta, approuvé le 10 juillet 2009, concerne un territoire cohérent de 917 km², sur 38 communes. Il est le fruit d'une élaboration conjointe, pendant 8 années, de l'ensemble des acteurs de notre bassin versant réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Depuis maintenant 2 ans, le programme des actions inscrites au SAGE est mis en œuvre sous le pilotage de la CLE et répond aux 5 enjeux définis sur le territoire : la gestion quantitative de la ressource en eau, les inondations, les milieux aquatiques et les zones humides, la qualité de l'eau et l'estuaire. Pour coordonner cette mise en œuvre, le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL), véritable cheville ouvrière de la CLE est effectif depuis début 2010.

Aussi, je remercie l'ensemble des membres de la CLE pour leur engagement dans l'élaboration du SAGE et leur investissement au service du territoire. Au-delà de la CLE, de nombreux acteurs sont sollicités pour faire que ce SAGE soit bien l'outil collectif de préservation de la qualité et de la gestion des eaux du bassin versant Ellé-Isole-Laïta. Toutes les actions, désormais à mettre en œuvre, ne pourront être effectuées qu'avec la synergie de tous, je compte sur vous pour les mener à bien avec l'appui du SMEIL.

Pour participer, débattre, il est nécessaire pour chacun d'entre nous d'être bien informé. Ce désir d'information est au cœur des actions de la CLE. Ce nouveau numéro de la lettre du SAGE Ellé-Isole-Laïta en est un bon exemple et présente divers travaux initiés par le SMEIL et d'autres acteurs du territoire, depuis l'approbation du SAGE. Elle s'accompagne d'un mémento sur le SAGE, son territoire, ses enjeux et son organisation.

Bonne lecture.

Marcel JAMBOU
Président de la CLE
du SAGE Ellé-Isole-Laïta
Président du Syndicat Mixte
Ellé-Isole-Laïta



SOMMAIRE

2 LE DOSSIER
Une étude de faisabilité pour la mise en place d'aménagements de ralentissement dynamique de crue

3 LE SAGE EIL À LA LOUPE
Article 5 du règlement du SAGE EIL - la protection des zones humides connues

EN IMAGES
Les Guerns - contrat Natura 2000

4 ACTUALITÉS
AGENDA



LE DOSSIER

Une étude de faisabilité pour la mise en place d'aménagements de ralentissement dynamique de crue



Les inondations de 2000-2001 à Quimperlé, au pont Salé

Le bassin versant a été sévèrement touché par les crues en 1995 et 2000 notamment au niveau de Quimperlé qui se trouve à la confluence des deux principaux cours d'eau, l'Ellé et l'Isole. Parmi les solutions envisagées, la Commission Locale de l'Eau a notamment choisi d'étudier la faisabilité d'une mise en place d'ouvrages de « ralentissement dynamique des crues ».

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Concrètement, elle consiste en l'examen de la perspective d'aménagement de zones de « surstockage » temporaire des crues sur l'ensemble du bassin versant (installation combinée de plusieurs ouvrages de taille modeste) pour étaler davantage dans le temps les inondations qui reviennent tous les 10-20 ans et donc d'en abaisser les débits de pointes.

L'objet principal de cette démarche est de modéliser l'impact des crues de faible récurrence sur les secteurs soumis aux inondations (dites zones à enjeux) puis d'évaluer l'efficacité hydraulique ainsi que les coûts de mise en place de dispositifs d'aménagements de ralentissement dynamique.

LES 3 DIFFÉRENTES PHASES DE L'ÉTUDE

1. Analyse hydrogéomorphologique

Caractéristiques des bassins versants, compréhension de la mécanique des écoulements, analyse des données

2. Analyse hydrologique

Campagne topographique, recherche de sites susceptibles de stocker des eaux de ruissellement, modélisation hydrologique

Les conclusions de l'étude doivent permettre :

- de localiser les sous-bassins contribuant fortement au développement des crues
- de rechercher les sites susceptibles de stocker de façon temporaire l'eau
- d'évaluer les volumes d'eau stockables temporairement
- d'estimer l'effet des ouvrages au droit des enjeux (baisse de la ligne d'eau, nombre d'enjeux mis hors d'eau, diminution des fréquences d'inondation)
- de choisir le (ou les) meilleur(s) aménagement(s) possible(s) basé(s) sur un bilan coût/efficacité
- d'améliorer le dispositif de prévision des crues.

3. Définition, dimensionnement des zones de ralentissement dynamique de crue et efficacité

Proposition d'aménagements, analyse des conséquences sur les sites à enjeux, analyse coût-efficacité

C'est le cabinet **SOGREAH Consultants**, basé à Nantes, qui a été missionné pour cette étude.



CALENDRIER

Août 2010

Démarrage de l'étude

Février 2011

Validation de la phase 1

Juillet à Octobre 2011

Réalisation de la campagne topographique sur les 6 sites à enjeux

Octobre 2011 à Février 2012

Modélisation hydrologique sur les sites à enjeux

Les prochaines étapes seront précisées en fonction des décisions de la réunion du groupe de travail « Inondation » prévue en février ou mars 2012.

LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Le pic de crue sur l'Ellé à Quimperlé arrive en moyenne **2h30** après celui de l'Isole.

Le pic de crue de l'Inam arrive avant celui de l'Ellé à la confluence située au Faouët.

Le temps de propagation de l'Isole entre Scaër (Stang Boudilin) et Quimperlé est de 8h00.

Le temps de propagation de l'Ellé entre Lanvégen (Loge Coucou) et Quimperlé est de 4h.

La pluviométrie moyenne varie entre 1000 et 1200 mm par an sur le bassin versant, la partie ouest du territoire reste néanmoins la plus arrosée.

6 sites à enjeux soumis aux inondations, retenus pour la suite de l'étude : Quimperlé, la Papeterie De Mauduit, la conserverie Peny à St Thurién, la conserverie morbihannaise à Lanvégen, la papeterie Glatfelter et Pont Lédan à Scaër.

46 sites potentiels de stockage pré-identifiés dans un premier temps de façon sommaire.

LE SAGE EIL À LA LOUPE

Article 5 du règlement du SAGE EIL

La protection des zones humides connues

« En application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement, les zones humides d'ores et déjà connues (référéncées) feront l'objet de protections, à savoir tous les aménagements pouvant entraîner une dégradation du patrimoine biologique ou des fonctionnalités des zones humides seront interdits en particulier les affouillements, les exhaussements, les remblais, les déblais, etc. »

Les zones humides constituent un espace stratégique pour la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau de notre région, notamment sur le bassin versant Ellé-Isole-Laïta.

La préservation et la gestion durable des zones humides est une obligation légale, d'intérêt général, qui relève d'une responsabilité collective.

C'est pourquoi la CLE a rédigé une plaquette de communication sur cette thématique, téléchargeable au lien suivant : www.gesteau.eaufrance.fr/documents/sage/SAGE04012.

UNE SOLUTION POUR LES PRÉSERVER :

un inventaire des zones humides à l'échelle communale avant le 10/07/12 qui sera pris en compte dans les documents d'urbanisme des communes.

EN SAVOIR +

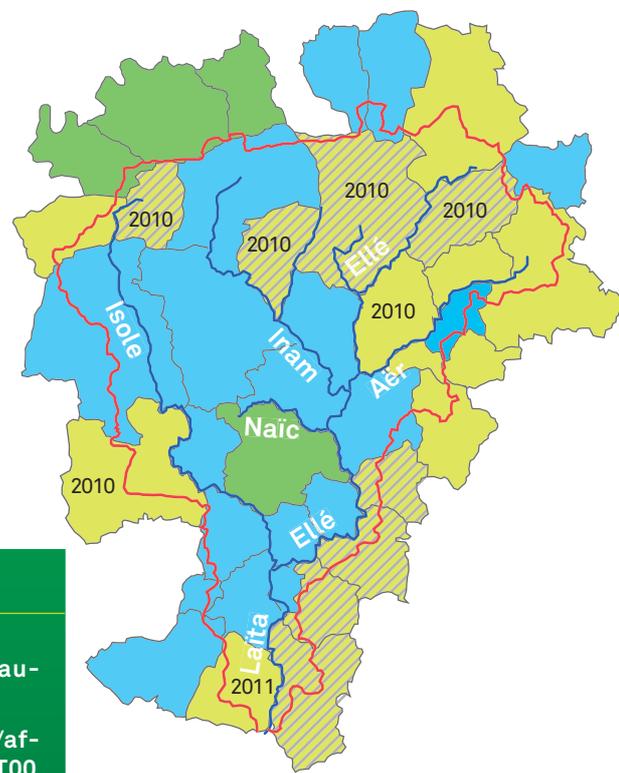
Réglementation

<http://www.zones-humides.eau-france.fr/?q=node/6>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20111007>

CHIFFRE CLÉ

13% de zones humides en moyenne sur les communes du bassin versant Ellé-Isole-Laïta (d'après les données d'inventaire disponibles)



Réalisation des inventaires de zones humides et leur prise en compte dans le document d'urbanisme

- Inventaire pris en compte
- Terminé
- Année de validation par la CLE
- En cours
- Non débuté
- Réseau hydrographique
- Bassin versant du SAGE Ellé-Isole-Laïta

EN IMAGES

Un contrat Natura 2000 sur les « Guerns » à Quimperlé, dans le lit majeur de la Laïta : une action expérimentale visant la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et la sensibilisation de la population.

LES ACTIONS PRÉVUES SUR 5 ANS (2011-2015) :

- Élagage, abattage et/ou débardage de ligneux : 1 ha sur 5 ans
- Fauche avec exportation de la mégaphorbiaie : 12.5 ha sur 5 ans
- Fauche avec exportation de la roselière : 12.5 ha sur 5 ans
- Ramassage de macro-déchets
- Élaboration et mise en place de panneaux d'information, en lien avec le déplacement du GR34 sur Quimperlé longeant les Guerns
- Suivis écologiques (faune/flore)

EN 2011 : l'entreprise « Volant » est intervenue entre le 19 et le 30 septembre 2011 pour faucher 2,1 ha de roselières et 2,3 ha de mégaphorbiaie, sur des parcelles pour lesquelles la ville de Quimperlé a obtenu les autorisations des propriétaires.



Cette opération sera renouvelée chaque année en fin d'été, soit sur les mêmes parcelles, soit sur des parcelles différentes selon les évolutions constatées.

Les travaux, pris en charge par la ville de Quimperlé, sont subventionnés à 100% dans le cadre de Natura 2000, par l'État et l'Europe.

Photos du haut :

Fauche de la mégaphorbiaie, avant et après les travaux.

Photos du bas :

Fauche de la roselière, pendant et après les travaux.

L'AVIS DE LA CLE SUR LE PROJET DE CARRIÈRE À ARZANO

Au regard des particularités remarquables du site et les risques potentiels que ce projet fait porter à la ressource en eau et aux milieux aquatiques, le bureau de la CLE a émis un avis défavorable le 10/10/11 sur la demande d'autorisation présentée par la société COINTO S.A.S.U en vue d'exploiter une carrière de pro-

duction de granulats au lieu-dit « Kerangoarec » à Arzano. Les représentants du monde économique (Chambres de Commerce et d'Industrie et Chambres d'Agriculture) se sont abstenus comme pour toute demande d'avis portant sur une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

UNE ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DU BILAN BESOINS-RESSOURCES-SÉCURITÉ PORTÉE PAR LE SMEIL

Avant d'envisager la réalisation d'un ouvrage de soutien d'étiage, cette étude doit permettre à la Commission Locale de l'Eau de définir une stratégie et d'étudier le développement de ressources alternatives permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, satisfaire les usages et les équilibres biologiques sur le bassin versant.

- Les bureaux d'études missionnés : Egis Eau et Antea

- Étude démarrée au cours du mois d'août 2010, l'étude devrait s'achever fin du premier semestre 2012.

OÙ EN EST-ON ?

Après un lourd travail d'estimation des besoins en eau (actuels et à l'horizon 2025) pour chacun des usages (population, agriculteurs, industriels), de recensement des ressources disponibles et mobilisables, les bureaux d'étude finalisent actuellement le bilan besoins-ressources.

LA NOUVELLE USINE DU ZABRENN

Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de Production d'Eau de Quimperlé (SMPE), se sont déroulés de mai 2010 à fin octobre 2011. La mise en service de la nouvelle filière de traitement s'est déroulée progressivement entre le mois de juillet et la fin d'année 2011.

LA REMÉANDRISATION DU LANGONNET ET L'OUVERTURE D'UN SENTIER D'INTERPRÉTATION



En 2010, une opération de réhabilitation d'habitats piscicoles sur le Langonnet, affluent de l'Ellé morbihannaise, a été pilotée par la Fédération de Pêche du Morbihan en partenariat avec la commune de Langonnet.

En savoir + : <http://www.federationpeche.fr/56/departement.php?page=502>

LES TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE DES CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES (CTMA, ANCIENNEMENT CRE)

Le CTMA Ellé 29, Isole, Dourdu porté par la COCOPAQ*3 : le point après 1 an de travaux en 2010.

- 42 km de cours d'eau restaurés ou entretenus par l'équipe technique de la COCOPAQ et les AAPPMA*4
- 11 obstacles à la migration piscicole aménagés sur le bassin de l'Ellé

Le CTMA Ellé 56 porté par la CCPRM*5 : l'étude préalable en cours.

Suite à un premier programme d'entretien et de restauration des cours d'eau, la CCPRM s'est lancée dans un deuxième CTMA pour atteindre les objectifs de bon état écologique des masses d'eau. L'étude préalable, menée par le bureau d'études SCE, est en cours de réalisation.

*3 Communauté de Communes du Pays de Quimperlé

*4 AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

*5 Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan

AGENDA

Comité Syndical du SMEIL

12 janvier 2012 puis mars 2012

Groupe de travail

« Estuaire »

courant février 2012

Groupe de travail

« Qualité de l'eau »

courant février 2012

Bureau de CLE

courant février 2012

Groupe de travail

« Inondation »

fin février ou mars 2012

CLE : au cours du 1^{er} semestre 2012

Semaine sans pesticides :

du 20 au 30 mars 2012

À VENIR

Suite au travail d'étudiants de l'Institut de Géoarchitecture de Brest sur la mémoire du risque, le SMEIL réalise avec le groupe de travail « Inondations » une exposition itinérante sur les inondations.

Dans ce cadre, il lance un **APPEL À TÉMOIGNAGES, ARCHIVES, VIDÉOS, PHOTOS** sur l'histoire des inondations sur le bassin versant (en particulier sur Quimperlé, Scaër ou les entreprises situées au fil de l'eau).

Vous pouvez contacter le SMEIL au 02.98.09.00.46

LA NOUVELLE PRISE D'EAU SUR L'ISOLE AU LIEU-DIT LA VACHERIE

Les travaux, de juillet 2010 à fin octobre 2011, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de Production d'Eau de Quimperlé (SMPE), ont permis la mise en service d'une nouvelle prise d'eau d'une capacité de 750 m³/h.

Les financeurs du SMEIL :



Directeur de la publication :

Marcel JAMBOU

Responsable de la rédaction : SMEIL

Conception et réalisation : 56 Degrés

Illustrations : SMEIL, ville de Quimperlé et CCPRM

Impression en 2800 exemplaires sur papier recyclé

CONTACT

Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta

3, rue Eric Tabarly - Kervidanou 4

29 394 Quimperlé cedex

Tel. : 02.98.09.00.46 - 06.19.02.67.49

cle.sage.laita@ville-quimperle.fr